ORDRE DE METHODE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales
Bureau de l'Exportation Pays Tiers

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Clara PACHECO / Aline VINCK
Tél : 01 49 55 43 17
Courriel institutionnel : export.sdasei.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : SDASEI EXP 0320 / 10
MOD10.21 C 12/05/10

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDASEI/N2010-8152

Date: 02 juin 2010

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	NS DGAL/SDPV/98/n 8085 du 7 mai 1998 LDL BSV n2006- 09-016 du 11/09/06 LDL BSV 2008-04-020 du 17/04/08 LDL BSSV/2008-10-047 du 30/10/08 DGAL/SDASEI/L2009/NI076 du 22/04/09 DGAL/SDPV/N95-8056 du 27/02/1995, en ce qui concerne l'Inde DGAL/SDPV/N98-8171 du 09/10/1998
Nombre d'annexe :	0
Degré et période de confidentialité :	Tout public

Objet : Réglementation phytosanitaire de l'**INDE**

Références : Plant Quarantine (Regulation of Import into India) Order, 2003, version consolidée.

Source : Ubifrance
Site internet en anglais de l'ONPV de l'Inde : http://www.plantquarantineindia.org/

Résumé : Diffusion de la mise à jour des exigences phytosanitaires pour la délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux vers l'Inde. .

Mots-clés : Exigences phytosanitaires, réglementation, INDE, exportation, export, végétaux, produits végétaux

DESTINATAIRES	
Pour éxécution DAF DRAAF	Pour information DGAL / SPRSPP / SDQPV DGPAAT – DGTrésor – DGDDI FranceAgriMer

Vous trouverez :

1. la version consolidée du document “Plant Quarantine (Regulation of Import into India) Order, 2003 modifié”, sur le site internet :

- www.plantquarantineindia.org
- www.plantquarantineindia.org/PQO_amendments.htm: The PQ Order, 2003 – Consolidated version

Elle est située sur le CERIT à l’emplacement suivant : public**sdasei**\EXPORT\LEGISLATION PAYS TIERS\Inde, à la disposition des Directions Régionales de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt / Services régionaux chargés de la protection des végétaux.

2. les circulaires et notifications, sur le site internet :

- www.agricoop.nic.in/gazette.htm

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces instructions.

Marie-Frédérique PARANT

Chef du Bureau de l’Exportation Pays Tiers